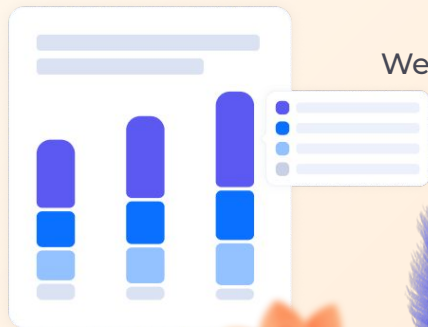


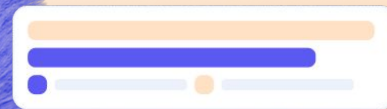


**Alan, le partenaire santé de la Direction Générale de
l'Aviation Civile, de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile
et du Bureau d'Enquêtes et d'Analyses**



Webinaire de présentation dédié aux agents retraités
Protection sociale complémentaire

Volet santé – Mars 2026



À vos côtés **aujourd'hui**



Vincent Hirsch

Directeur Secteur Public



Graziella Blanchet

Directrice de projet

Ordre du jour



Le support de présentation et l'enregistrement vous seront partagés.

1 - Présentation d'Alan

2 - Présentation de la réforme

3 - Votre couverture santé

4 - L'expérience en tant que membre Alan

5 - Questions





Présentation d'Alan

Le partenaire santé **tout-en-un** qui prévient, assure et accompagne au quotidien

Complémentaire santé



Garanties transparentes



Remboursements éclairs



Outils simples et intuitifs



Service client réactif et multicanal

Services de santé et de prévention dédiés



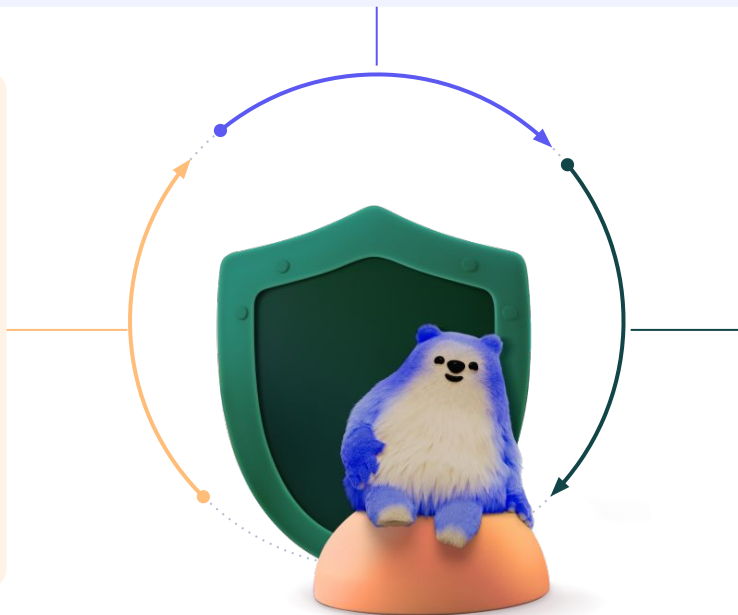
Professionnels de santé disponibles 7j/7, 12 spécialités



Programmes de prévention personnalisés et interactifs (physique et mental)



Lunettes sans reste à charge et des lentilles disponibles dans l'application



Alan en quelques points clés



1 million de membres couverts





Présentation de la réforme

Protection sociale complémentaire

présentation de la réforme

Les objectifs de la réforme dans la fonction publique de l'Etat

- Une protection renforcée en matière d'accès aux soins et de la protection contre les accidents de la vie
- La garantie de l'accès à une couverture santé et prévoyance de qualité au meilleur coût
- Une plus grande équité entre les agents publics et les salariés du secteur privé

Un cadre interministeriel

- Ordonnance du 17 février 2021 posant les principes de la réforme
- Cadre réglementaire venant préciser les modalités de mise en oeuvre des contrats santé et prévoyance

Le dispositif DGAC

- Pour la DGAC / BEA / ENAC accord du 27 février 2024, couvrant à la fois la santé et la prévoyance, conclu à l'unanimité des OS



**Votre couverture
santé**

Si vous rejoignez Alan, vos 2 acteurs clés du remboursement des soins de santé seront :



La "Sécu" (Sécurité sociale)

Elle **rembourse une partie des soins que vous recevez.**

Elle est représentée par votre caisse d'assurance maladie et accessible via *ameli.fr* pour le régime général.

Ne change pas



La complémentaire santé Alan

Elle **complète le remboursement** de la Sécu quand il y en a un, et **rembourse certains actes non pris en charge** par la Sécurité sociale (par exemple, la médecine douce).

A partir du 1^{er} mai 2026



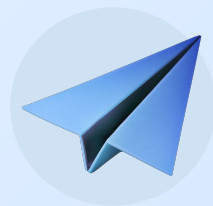
Les 3 outils indispensables pour des remboursements fluides



La CARTE VITALE

Fournie par l'assurance maladie, à toujours avoir sur soi.

Elle permet de préparer votre remboursement (pas de feuille de soin à envoyer).



La TÉLÉTRANSMISSION

Elle informe votre complémentaire à chaque soin.

Cela nous permet de préparer votre remboursement, sans démarche pour vous.



Le TIERS PAYANT

Elle vous évite l'avance de la part de la complémentaire.

Utilisez votre carte de tiers payant Alan chez vos professionnels de santé .

Activation automatique
(sauf en cas de
chevauchement)

Activation automatique

Les modalités d'éligibilité



Qui est éligible au contrat Retraité ?

- Les agents dont le dernier employeur avant le départ à la retraite était la DGAC / BEA / ENAC.
- Les titulaires d'une pension de réversion, si l'agent décédé remplissait les conditions d'adhésion initiales.



Une adhésion facultative

- Contrairement aux agents actifs, l'adhésion à la complémentaire santé collective est **facultative** pour les retraités.
- Vous n'avez pas à vous décider maintenant pour souscrire, vous avez en réalité :
 - maximum 1 an (si départ à la retraite après le 1er mai 2026)
 - maximum 2 ans (si départ avant le 1er mai 2026)

Le parcours d'inscription



Plusieurs parcours d'inscription disponibles

- Le parcours d'inscription comporte des étapes différentes selon si vous êtes parti à la retraite avant ou après le 1er mai 2026
- Le processus d'inscription sera disponible par défaut en ligne via navigateur Internet.
- Sachez qu'il existe également une ligne téléphonique dédiée aux agents retraités. Vous pouvez y demander la réception d'un kit d'adhésion papier.



Pour les agents à la retraite après le 1^{er} mai 2026

Pour ces agents, c'est le plus simple !

Vous recevez une **invitation automatique (email ou courrier)** lorsque votre employeur informe Alan de votre départ à la retraite à venir.

- Pour **souscrire en ligne**, l'inscription se fait impérativement depuis l'invitation reçue (lien dans l'email).
- Pour **souscrire hors-ligne**, il convient d'appeler la ligne téléphonique dédiée.

Particularité : Aucun justificatif ne sera demandé lors de l'inscription, car votre éligibilité est déjà vérifiée.

Pour les agents à la retraite **avant** le 1^{er} mai 2026



La procédure d'inscription pour ces agents

- **En ligne disponible prochainement :**
Rendez-vous sur le site dédié alan.com/retraites-dgac-enac-bea cliquez sur le bouton bleu **S'inscrire à Alan** pour démarrer une inscription (la première étape sera la vérification d'éligibilité en ligne **disponible fin de semaine**).
- **Hors ligne :** Contactez la ligne Alan **+33 1 73 17 70 00** Retraités pour recevoir un kit d'adhésion papier. Des justificatifs seront à renvoyer pour vérifier votre éligibilité.



La vérification d'éligibilité

Avant de pouvoir s'inscrire, vous devrez valider votre éligibilité en présentant 2 documents :

- **Le justificatif de retraite :** titre de pension, titre de retraite ou brevet de pension (document obligatoire)
- **Un justificatif de revenus récent :** Votre dernier bulletin de paie (ou datant de moins de 6 mois).



Astuce : Si vous ne retrouvez pas votre titre de pension papier, pas d'inquiétude : vous pouvez le télécharger à tout moment depuis votre espace personnel sécurisé sur le **site de l'ENSAP** (ensap.gouv.fr).

Important : si vous n'arrivez pas à valider votre éligibilité par vous-même, merci de contacter notre service client.

Les garanties santé du dispositif



Quels sont les niveaux de garanties ?

Vous avez le choix entre 3 niveaux de couverture :

- **Le Socle (obligatoire) :** Garanties minimales définies par décret (panier de soins).
- **L'Option 1 :** Renforce vos remboursements sur les postes courants.
- **L'Option 2 :** Offre la couverture la plus élevée.

- **Le niveau d'option choisie s'applique obligatoirement à l'ensemble des bénéficiaires** de votre contrat (conjoint, enfants).
- **L'option vous engage pour 12 mois** - si vous souhaitez monter en gamme, cela est possible à tout moment. Mais la baisse ou l'arrêt d'option, n'est possible qu'après les 12 mois d'engagement.

Tout est détaillé dans le [tableau de garantie dédié](#)



Votre tableau de garanties (avec ou sans option)

Comparez les options



Cette page vous permet de comparer une couverture et ses options. Vous pouvez soit afficher l'ensemble des garanties, ou bien n'afficher que les différences

Chercher



Ex.: dermatologue



Couverture de base

Voir garanties



Option 1

Voir garanties



Option 2

Voir garanties

Soins courants (37)

Ouvrir



Hospitalisation (7)

Ouvrir



Optique (5)

Ouvrir



Dentaire (10)

Ouvrir



Les tarifs de cotisation pour les retraités



Comment est calculée votre cotisation ?

Encadrée par décret, votre cotisation n'est pas forfaitaire et est bel et bien personnalisée selon votre situation.

Elle est calculée selon plusieurs éléments principaux :

- Votre âge (au 31 décembre de l'année précédente).
- Votre date de départ à la retraite
- Votre revenu fiscal de référence (pour d'éventuelles aides).
- L'ajout facultatif de bénéficiaires (conjoint/enfants)
- L'ajout facultatif d'une option

Pour connaître votre tarif exact, utilisez le [simulateur officiel](#)



Les tarifs de cotisation pour les retraités



Comment évolue votre cotisation dans le temps ?

Elle est indexée tout d'abord sur la cotisation des agents actifs, avec une progressivité sur les 6 années suivant le départ en retraite :

- En 1ère année de retraite, elle est plafonnée à 100% maximum de la cotisation d'équilibre des agents actifs (fixée à pour 2026).
- Puis elle augmente progressivement jusqu'à la 6ème année de retraite où elle atteint le plafond maximum (175% de la cotisation d'équilibre)

En parallèle, elle est aussi indexée sur votre âge et augmente avec votre âge jusqu'à 75 ans (jusqu'à 85 ans pour les conjoints rattachés à votre contrat).

Informations additionnelles

- La cotisation d'équilibre, établie à l'échelle du contrat de la DGAC / BEA et ENAC, est révisable annuellement
- Votre niveau de cotisation ne dépend pas du risque individuel (pas de questionnaire médical à l'inscription chez Alan).

Détails dans notre FAQ sur
alan.com/retraites-dgac-enac-bea



Les tarifs de cotisation pour les retraités (régime général)

Ancienneté	❶ Part retraité 2026	❷ Taux fonds retraités	❸ Fonds accompagnement	❹ Contribution totale agent 2026
Moins d'un an	68,45€	2%	0,5%	69,95€
Année 1-2	68,45€ → 85,56€	2%	0,5%	69,95 → 87,44
Année 3	68,45€ → 102,67€	2%	0,5%	69,95€ → 104,92€
Année 4	68,45€ → 102,67€	2%	0,5%	69,95€ → 104,92€
Année 5	68,45€ → 102,67€	2%	0,5%	69,95€ → 104,92€
Année 6	68,45€ → 119,79€	2%	0,5%	69,95€ → 122,42€

Les tarifs de cotisation pour les retraités (Alsace-Moselle)

Ancienneté	❶ Part retraité 2026	❷ Taux fonds retraités	❸ Fonds accompagnement	❹ Contribution totale agent 2026
Moins d'un an	48,10€	2%	0,5%	49,15€
Année 1 - 2	48,10€ → 60,12€	2%	0,5%	49,15€ → 61,43€
Année 3	48,10€ → 72,15€	2%	0,5%	49,15€ → 73,74€
Année 4	48,10€ → 72,15€	2%	0,5%	49,15€ → 73,74€
Année 5	48,10€ → 72,15€	2%	0,5%	49,15€ → 73,74€
Année 6	48,10€ → 84,17€	2%	0,5%	49,15€ → 86,02€

Le simulateur de cotisations sur le site Alan

Votre âge lors de votre affiliation

62

Date de départ en retraite

25/02/2026

Cette information est nécessaire pour calculer votre cotisation

Votre revenu fiscal de référence

19000

€

Il s'agit du revenu fiscal de référence indiqué sur votre avis d'imposition.

Votre nombre de parts fiscales

1

Il s'agit du nombre de parts fiscales indiqué sur votre avis d'imposition.

62,42 € / mois

à votre charge*.

Vous

~~72,86 €~~ 62,42 €

Détails de paiement

Les 62,42 € sont prélevés sur votre compte bancaire

* Le montant de votre cotisation peut varier : il dépend de votre tranche de revenus.

* Dans le cadre du fonds d'aide aux retraités prévu par l'accord ministériel, vous bénéficiez d'une réduction sur votre cotisation de base en fonction de vos revenus.

Les bénéficiaires



Puis-je ajouter des bénéficiaires ?

Vous pouvez ajouter des bénéficiaires à votre contrat (conjoint, enfants) à tout moment, directement depuis votre application Alan ou espace en ligne.

- L'ajout est sans délai de carence : la couverture démarre immédiatement.
- Les bénéficiaires bénéficient obligatoirement du même niveau de garanties que vous (Socle, Option 1 ou Option 2).

Engagement : Tout ajout de bénéficiaire vous engage pour une durée minimale de 12 mois.

Informations additionnelles

- **Conjoint(e) :** Sans condition de ressources, cotisation évolutive selon l'âge (plafonnée à 85 ans).
- **Enfants (-21 ans) :** Cotisation forfaitaire unique, quel que soit leur nombre.
- **Enfants (21-25 ans) :** Couverts sous conditions (étudiant, apprenti, demandeur d'emploi).
- **Enfants handicapés :** Couverture maintenue sans limite d'âge (sous justificatif).

Pour connaître votre tarif avec ajout de bénéficiaire, utilisez [le simulateur](#) (en bas de page)



Les tarifs de cotisation pour les enfants et les conjoints (régime général)

Enfants	Cotisation
<i>Enfants de moins de 20 ans *</i>	34,97€
<i>Enfants de 21 à 24 ans *</i>	41,97€
Conjoints <i>La cotisation du conjoint augmente en fonction de son âge</i>	56,26€ (conjoint de 25 ans) → 179,37€ (conjoint de 85 ans et plus).

Les tarifs de cotisation pour les enfants et les conjoints (Alsace-Moselle)

Enfants	Cotisation
<i>Enfants de moins de 20 ans *</i>	24,58€
<i>Enfants de 21 à 24 ans *</i>	29,50€
Conjoints <i>La cotisation du conjoint augmente en fonction de son âge</i>	40,54€ → 129,06€

Les tarifs de cotisation pour les options (identique régime général et Alsace-Moselle)

Le prix des cotisations pour les options varie en fonction de l'âge pour les retraités et leurs conjoints.

	❶ Option 1	❷ Option 2
Retraité	9,36€ → 27,25€	19,21€ → 55,93€
Conjoint	9,36€ → 27,25€	19,21€ → 55,93€
Enfant	6,42€	15,18 €

La facturation



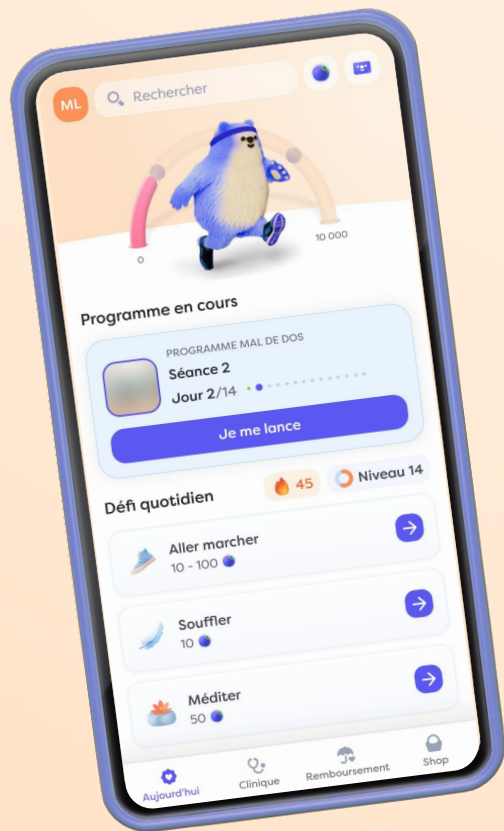
**Comment se
passe la
facturation
chaque mois ?**

Contrairement aux actifs, votre cotisation n'est pas prélevée sur votre pension. Elle est prélevée directement sur votre compte bancaire chaque début de mois.

- Vous devez fournir votre RIB (IBAN) lors de votre inscription et signer un mandat SEPA.

Le prélèvement s'effectue automatiquement en début de mois pour le mois en cours (terme à échoir).

- Vous retrouverez vos échéanciers et attestations directement dans votre Espace Alan (accessible via l'application mobile ou sur ordinateur).

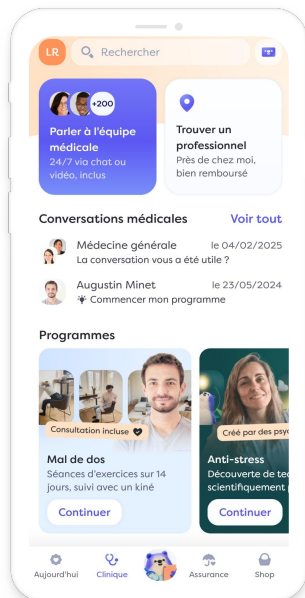


Votre nouvelle expérience membre



Une expérience accessible à tous, qui s'adapte à vos habitudes

★ Application mobile



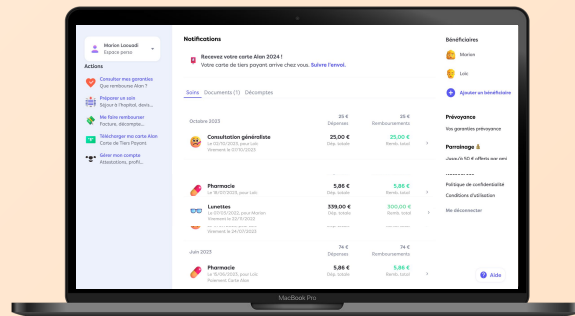
- **Alan toujours à portée de main :** l'application vous suit partout, dès que vous en avez besoin.
- **Accès immédiat aux services exclusifs :** téléconsultations 24/7, contenus dédiés au bien-être et à la santé mentale, carte tiers payant numérisée
- **Zéro papier, zéro attente :** démarches instantanées et suivi santé en temps réel.

4,9
—
5

Disponible sur
App Store et Play Store



Site internet



Processus
téléphonique

L'assurance santé rendue **simple, rapide et accessible** pour les agents



Des **garanties claires** et un suivi rapide



90% des remboursements traités en moins de **24h**



Service client **rapide, multicanal** et **personnalisé**



Des services de santé intégrés, innovants et personnalisés



Échanger avec des médecins spécialistes

- 12 spécialités, 7j/7
- Par chat ou en visio
- Mo : clinique médicale enrichie à l'IA



et Commander des lunettes et des lentilles

Sans aucun reste à charge, depuis l'application



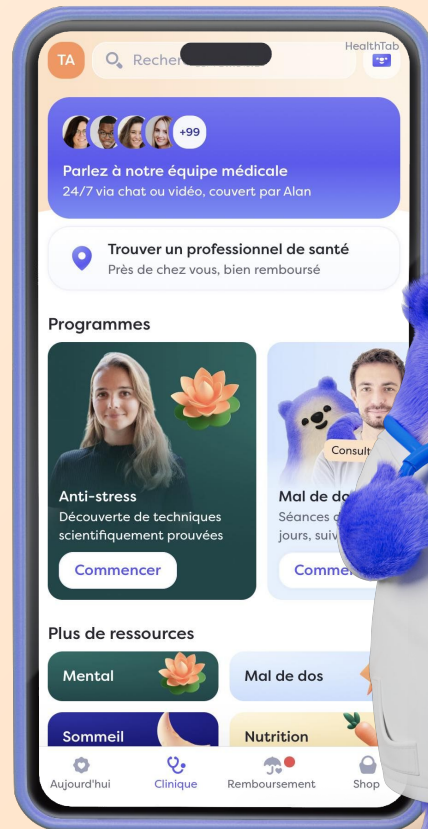
Trouver un praticien bien remboursé

Même en vacances, grâce à la géolocalisation



Prendre soin de sa santé chaque jour

Grâce à nos programmes de prévention personnalisés



Le réseau de soins Alan : un meilleur accès aux soins et un pouvoir d'achat maîtrisé



Optique - réseau physique de **3 000 opticiens en France** (Krys et Optic 2000)

Audio - **450 sites audio** partenaires (Krys audio et Audio 2000)

Dentaire - **Analyse de devis** et conseils personnalisés



Clinique Alan - **600 professionnels** en ligne et sans frais 24h/7j

Psychologie - **75 psychologues** Alan disponibles depuis l'app

2 expériences complémentaires pour les lunettes

Lunettes Simples & Complexes

Un réseau partenaire
à disposition des agents



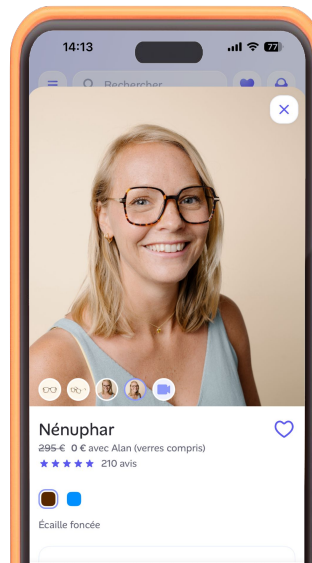
-20% sur les verres

-15% sur les montures

+3000 points
d'accueil en France
hexagonale et
DROM-COM

Lunettes Simples

Depuis l'application Alan



+110 modèles adultes

Livraison en 5j à domicile,
retours gratuits

Sans reste-à-charge ni
avance de frais



= 0€



Notre service client adapté à tous, notre marque de fabrique



Canaux numériques

Chat : 3 min délai de réponse médian

Email : 50% des emails reçoivent une réponse en **3 heures**

Rendez-vous téléphonique immédiat ou programmé : sous 2 jours ouvrés



Ligne téléphonique

Disponible une fois le compte créé, requiert le numéro de membre

On décroche directement dans 97% des cas (pas d'attente et numéro non surtaxé)

Rappel téléphonique si nécessaire



Voie postale

Pour s'adapter aux agents éloignés du numérique



Nous sommes 300 experts (en France) à votre écoute au quotidien :

- Des réponses rapides & personnalisées ✨
- L'humain au cœur de l'accompagnement 👤
- Un contact simple en quelques clics 📞



Notre service client vous répond (heure métropolitaine) :

- de 9h à 19h en semaine
- de 9h à 17h le samedi



Poser des questions à notre service client

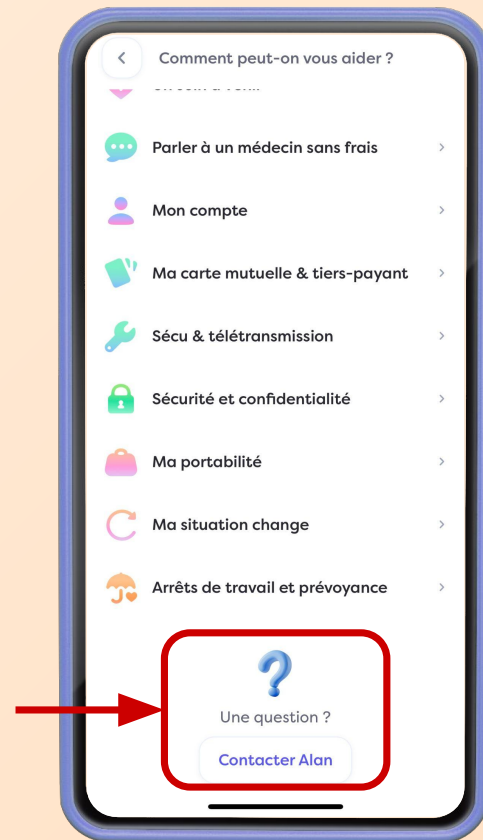


1 Toujours accessible rapidement depuis l'accueil



2 Via la barre de recherche, cliquez sur le bouton Aide

3 Accédez aux ressources d'aide pour votre situation, ou contactez-nous



Poser des questions à notre service client



⚡ **Notre assistant virtuel propose une réponse personnalisée et instantanée**, et l'agent peut choisir d'échanger avec un expert en 1 clic.

!/? **Le centre d'aide est là où/quand ils en ont besoin.** L'accès aux ressources d'aide et au service client est **partout**, lors d'une demande de remboursement, sur le tableau de garanties, etc.

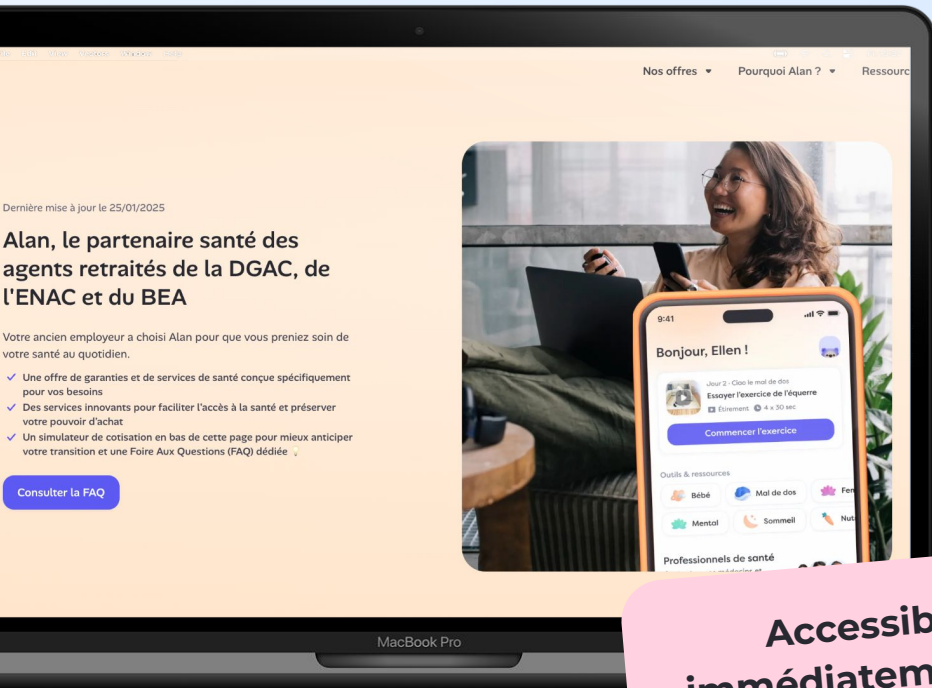


4 Expliquez votre demande par écrit ou oral, possibilité de joindre des fichiers



Vous pouvez également nous contacter via la ligne dédiée aux retraités

Le site Internet Alan dédié aux retraités de la DGAC / BEA et ENAC



**Accessible
immédiatement** 🎉



Simulateur de cotisation

En fonction de la rémunération, de l'ajout de bénéficiaire et d'option



Tableau de garanties

Consultation interactive du niveau de couverture pour chaque poste de soin



FAQ complète

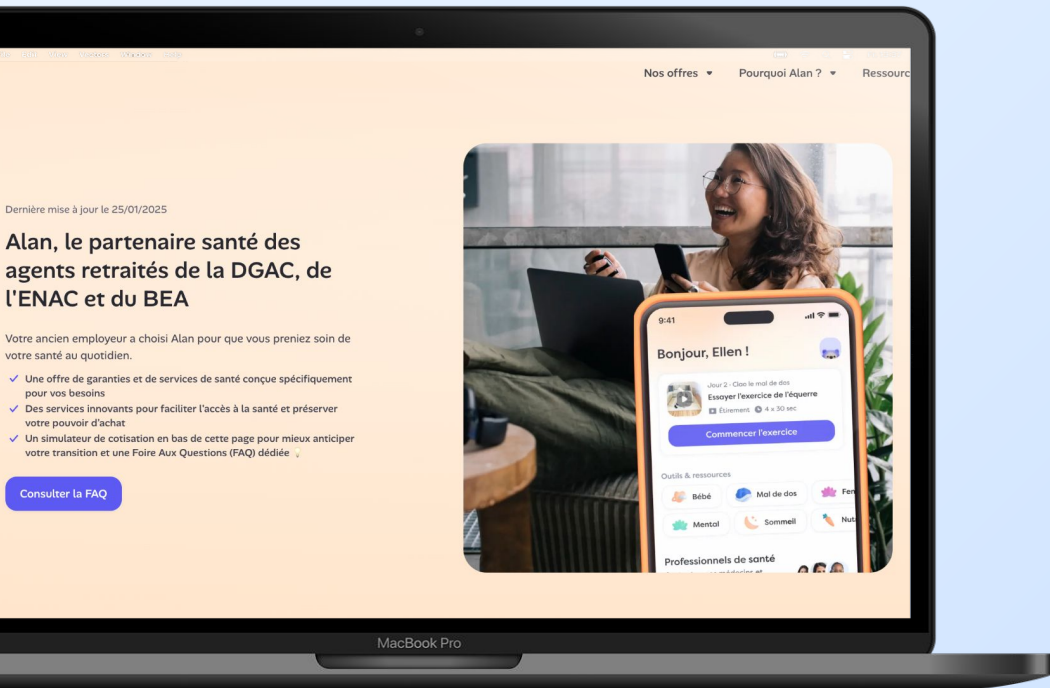
Pour trouver toutes les informations clés, accessibles en un clic



Accès au service client d'Alan

Bouton Aide en bas à droite de l'écran sur le site dédié aux retraités.

Le site Internet Alan dédié aux retraités de la DGAC / BEA et ENAC



Rendez-vous sur

alan.com/retraites-dgac-enac-bea



Questions réponses





Merci pour votre participation !

